

ARRÊTÉ

Le Ministre ~~de la Culture et de l'Environnement~~
de la Culture et de l'Environnement

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
18 avril 1977;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

H A U T E - V I E N N E

AMBAZAC - presbytère

- Montants de cheminée, bois sculpté, peint couleur bronze,
XVIIe S.

BALLEDENT - église

- Saint Etienne, statue, bois, XVIIe S.

BELLAC - sous-préfecture

- Cartel, bronze doré, marqueterie, XIXe S.

CHATEAUPONSAC - église

- Lutrin, bois sculpté, XVIIe-XVIIIe S.

CHATEAUPONSAC - église N-D de Toute-Bonté

- Vierge à l'Enfant (assise), statue, bois marouflé polychrome,
XIVe-XVe S.

.../...

JABREILLES-LES-BORDES - Entrée du Bourg

- Autel d'Epona, pierre sculptée, époque gallo-romaine

ORADOUR-SAINT-GENEST - église

- Croix de procession, métal argenté et bois, XVIIIe S.

- Retable, tabernacle et statuettes, "Saint Paul", "Vierge à l'Enfant" et "Deux Saints Evêques", bois sculpté, peint et doré, XVIIe S.

RAZES - église

- Gisant d'une femme, haut-relief, granit sculpté, XIIIe-XIVe S.

ROCHECHOUART - Tribunal

- Cartel, bronze doré, boiserie à décor de fleurs au vernis Martin, 2ème moitié du XVIIIe S.

SAINT-LAURENT-LES-EGLISES - église

- Gisant, haut-relief, granit jaune, XVe S.

THOURON - église

- Saint Jean de la Croix, toile, copie d'après Taillasson, XVIIIe S.

- Sainte Thérèse, toile, copie d'après Taillasson, XVIIIe-XIXe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la Haute-Vienne, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 JUIN 1977

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture

Le Directeur adjoint



Raymond BOCQUET